



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°32-2022 – 6 octobre 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

ET MAINTENANT, ... LA SUITE !

Le SNFOCOS, représentatif chez les Cadres, les Praticiens Conseils et les Agents de Direction, **vient de signer les trois accords sur les Salaires 2022** pour chacune de ces catégories, les rendant au passage « accords majoritaires ».

C'était une attente forte du personnel dans toutes ses composantes et il n'y avait qu'une réponse structurelle et pérenne par **la revalorisation de valeur du point qui pouvait nous conduire à signer.**

Une revalorisation certes significative, puisque les 3.5% permettent une augmentation de 9.5% sur l'année 2022 des bas salaires et un demi -mois de salaire en plus chaque année pour tous, **mais une revalorisation insuffisante, au regard d'une inflation à quasiment deux chiffres.**

Cette situation conjoncturelle va perdurer l'année prochaine selon les [projections de la DARES](#) qui prévoit une forte inflation en 2023 en attendant une baisse à 2,7% en 2024. Dans ces conditions, nous l'avons annoncé, **la RPN Salaires 2023 du 13 décembre 2022 doit s'ouvrir sur la base d'une augmentation significative de la valeur du point.**

Pour ceux qui annoncent déjà vouloir ouvrir des négociations sur la classification en 2023, nous disons simplement mais fermement que pour le SNFOCOS, **en 2023, la priorité sera donnée à une revalorisation générale des salaires par l'augmentation de la valeur du point.**

Nous rappelons enfin que si négociation sur la classification il doit y avoir, pour le SNFOCOS, il faudra négocier distinctement sur les 3 classifications sans préalable donné à celle des employés et cadres.

Restons mobilisés : le compte n'y est pas en 2022 !

Allons chercher le reste sur 2023 !

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Et maintenant, ... la suite !

Pages 2 et 3 : Lutte contre la fraude

Ne pas se tromper de cible et de priorités

Pages 4 et 5 : URSSAF Bretagne

Déclaration FO – SNFOCOS le 16 septembre 2022

entrevue avec le Directeur de l'URSSAF Caisse nationale

Page 6 : Retraites

Communiqué intersyndical du 4 octobre 2022

Page 7 : Retraites

Edito de Frédéric Souillot du 28 septembre 2022

Page 8 : Les cadres et l'engagement syndical

Etude « Les cadres et l'engagement syndical »

Page 8 : Agenda

SALAIRES
LE SNFOCOS SIGNE L'ACCORD !
4 octobre 2022

L'intérêt du personnel l'emporte : le SNFOCOS signe une augmentation pérenne et immédiate.

Sans hésitation, le SNFOCOS prend ses responsabilités dans un contexte de perte de pouvoir d'achat sans précédent depuis la crise pétrolière des années 70.

Signature ce jour pour :

- une augmentation de la valeur du point de 3,5 % à effet au 1^{er} octobre 2022
- 1SE l'équivalent d'un demi-mois de salaire par an

Flash INFO SALAIRES 2022

L'augmentation de la valeur du point est la revalorisation mesurée du SNFOCOS depuis des années.

Nous n'entendons pas en venir à 14 semaines de mobilisation pour obtenir des lancements de la RPN Salaires 2023, en décembre, une nouvelle revalorisation des salaires des salariés de la sécurité sociale.

Restons mobilisés car le compte n'y est pas !

www.snfochos.fr - contact@snfochos.fr - 2 rue de la Michodière 75002 Paris - CE 47 12 22 23

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

NE PAS SE TROMPER DE CIBLE ET DE PRIORITÉS



Le discours politico-médiatique conduit à une surenchère sur la supposée fraude massive aux prestations sociales en stigmatisant les plus précaires (jeunes, bénéficiaires des minimas sociaux...). Renforcer le « contrôle social » pour chasser les soi-disant assistés sociaux et économiques participe à la réduction de la protection sociale.

La fraude aux prestations sociales détectée par les principaux organismes en 2019 représente 1 milliard d'euros de préjudices subis ou évités soit près de 324 millions pour la branche famille ; 287 millions pour la branche maladie (dont moins de 20% imputable aux assurés sociaux et 80% aux professionnels de santé, établissements, transporteurs sanitaires...); 212 millions pour l'assurance chômage, 160 millions pour la branche retraite.

En 2021 sur 35,6 millions de contrôle les CAF ont détecté 43 208 fraudes (soit 1% des contrôles) pour 309 millions d'euros. La CNAF estime la fraude à 2,3 milliards d'euros, soit 3,2% des prestations versées. Elle se concentre principalement sur le RSA, la prime d'activité et les aides aux logements. Pour la Cour des comptes l'évaluation est de 2,8 milliards d'euros dans sa fourchette haute.

Pour Force Ouvrière, tous les allocataires ne sont pas des fraudeurs en puissance. Ne pas se tromper de cible.

La fraude aux cotisations de sécurité sociale représente la part la plus importante de la fraude sociale. En 2021, l'URSSAF a engagé 36 734 actions de contrôle et redressé 789,4 millions d'euros de cotisations.

Cette fraude porte directement atteinte à notre modèle social en affectant les comptes de la Sécurité Sociale, ce qui prive les assurés sociaux de leur salaire différé et de leur droit à bénéficier des prestations.

Selon l'ACOSS ce sont entre 6,8 milliards d'euros et 8,4 milliards d'euros qui manquent aux caisses de Sécurité Sociale.

Dans la COG 2018-2022 l'ACOSS ambitionne de recouvrer 3,5 milliards sur 5 ans en s'appuyant sur le Big data et la généralisation de la DSN. Or, durant cette COG près de 480 équivalents temps pleins ont été supprimés. Les conditions de travail des inspecteurs se sont détériorées. Ils doivent aussi faire face aux changements incessants de législation et à la volonté des pouvoirs publics de faire de l'URSSAF l'acteur principal et unique du recouvrement social, sans moyens supplémentaires.

Pour Force Ouvrière la lutte contre la fraude aux cotisations est l'un des piliers essentiels de la préservation de notre modèle social. Au-delà de la mise en place d'outils pour améliorer les contrôles, seuls des moyens humains dument formés, dotés de systèmes d'informations adéquats seront en mesure d'apporter de réelles solutions à la branche recouvrement. FO revendique l'augmentation du nombre d'inspecteurs du recouvrement, l'augmentation des capacités d'accueil et la fin du « 100% dématérialisé » afin d'accompagner les cotisants dans leurs démarches et d'éviter les erreurs, la fin des politiques de coupes budgétaires de la branche recouvrement.

Le montant du non-recours aux allocations et aux minimas sociaux estimé à 10 milliards d'euros par an est supérieur à la fraude.

Les causes du non-recours aux prestations et minimas auxquels les plus modestes pourraient prétendre sont multiples (méconnaissance des droits, complexité, sentiment de stigmatisation...) Cette carence est d'autant plus inquiétante dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Le manque de moyens des CAF pour suivre les dossiers et la politique du « 100% dématérialisé » ne permettent pas de lutter contre la pauvreté en évitant l'exclusion des allocataires potentiels les plus éloignés du numérique. 15 à 20% des allocataires seraient victimes d'illectronisme.

Pour Force Ouvrière, mettre les moyens matériels et financiers à la disposition des CAF afin d'accompagner les allocataires pour les rendre acteurs de leur avenir est d'importance capitale. FO revendique notamment la simplification des démarches, l'accélération de la prise en charge des allocataires en matière d'accompagnement social et professionnel, l'arrêt de la suppression d'emploi dans la branche famille.

Et la fraude fiscale...

Elle serait de 80 et 100 milliards d'euros selon une estimation syndicale. Les scandales d'évasion fiscale ou d'optimisation fiscale agressive se sont multipliés. Selon l'INSEE et la Cour des comptes la fraude à la TVA représenterait une quinzaine de milliards par an.

La lutte contre la fraude fiscale est une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt. La France n'a pas mis en œuvre les moyens d'évaluation et de contrôle adaptés à l'ampleur du phénomène. Les résultats du contrôle fiscal ont connu une forte baisse sur les dernières années (-14% d'opérations de 2013 à 2019).

En 2020, la France a récupéré « seulement » 7,8 milliards d'euros grâce aux contrôles. Pourtant, ce

sont 3 000 ou 4 000 emplois supprimés dans la sphère du contrôle fiscal en 20 ans alors même que la lutte contre la fraude fiscale apparaît comme une mission prioritaire dans le contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP.

Loin de banaliser l'existence de la fraude aux prestations, qu'il convient évidemment de juguler, la juste redistribution en faveur des ménages les plus précaires est davantage fragilisée par la fraude fiscale colossale et systémique.

Pour Force-Ouvrière, il n'y a pas de justice sociale sans justice fiscale.

Jocelyne Lavier d'Antonio, chargée de la Prévoyance Sociale au SNFOCOS

[Voir la circulaire confédérale du 26 septembre 2022 « Fraude fiscale et sociale : la vérité des chiffres »](#)



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

SÉCURITÉ SOCIALE

Vous trouverez sous [ce lien](#) la déclaration FO du 27 septembre dernier à la Commission des comptes de la Sécurité sociale, et le [communiqué de presse](#) de FO :

« Commission des comptes de la Sécurité sociale : des objectifs bien insuffisants au regard des investissements indispensables ! »

URSSAF BRETAGNE

DÉCLARATION FO – SNFOCOS LE 16 SEPTEMBRE 2022 ENTREVUE AVEC LE DIRECTEUR DE L'URSSAF CAISSE NATIONALE



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Déclaration lors de l'entrevue entre les organisations syndicales de l'Urssaf Bretagne et le Directeur de l'Urssaf Caisse Nationale le vendredi 16 septembre 2022

Les organisations syndicales ont adressé le 6 juillet au ministère de la santé un constat sur le fait que les agents de la Sécurité Sociale ont une charge de travail en augmentation constante en lien entre autres avec la baisse constante des effectifs, une pression du chiffre, des outils informatiques défectueux ou inopérants, des instructions contradictoires, des législations qui évoluent du jour au lendemain.

Les revendications nationales de FO sont claires :

- Augmentation de la valeur du point
 - o A minima à hauteur de l'inflation avec effet rétroactif sans effet report
 - o Pour éviter les tassements de salaire où un agent avec 10 ans d'ancienneté gagne le même salaire qu'un salarié nouvellement embauché
 - o Pour la reconnaissance du travail de tous les salariés
- Augmentation des effectifs pérenne
 - o Pour régler les dossiers de plus en plus complexes et réduire les stocks
 - o Pour traiter les dossiers qualitativement
 - o Pour former qualitativement les futurs collègues
- Mise à disposition d'outils opérationnels sans les multiplier
- De vraies négociations au national comme en région

Le travail de terrain que réalise FO permet de rencontrer les salariés, d'échanger dans un contexte actuel difficile (surcharge de travail, télétravail, crise sanitaire ...).

FO vous transmet leurs constats, leurs inquiétudes et leurs alertes :

Surcharge de travail :

- Surcharge de travail grandissante
- Prise en charge de nouvelles activités, sans effectif supplémentaire et sans formation adaptée
- Des réorganisations dénuées de sens : des activités sont enlevées à un service compétent pour les déplacer vers un autre service qui n'a pas toutes les compétences et qu'il est nécessaire de former
- Un travail en perte de sens (qui fait quoi ? Comment ?)
- Un travail haché, déstructuré ne répondant plus à notre mission de service public (fermeture des journées d'accueil, obligation de dématérialisation, de réponses téléphoniques de moins de 3 minutes ...).

Les effectifs :

- 1 plus 1 font 2

A l'Urssaf Bretagne, 2 agents peuvent se retrouver à faire le travail de 3, 4 ou 5 agents, les salariés de l'Urssaf Bretagne ne sont pas des pions et ne se clonent pas.

Les salaires :

- Les salariés de l'Urssaf Bretagne attendent de la reconnaissance depuis 10 ans, encore plus depuis la situation de la crise sanitaire où ils ont prouvé leur adaptabilité, leur compétence, leur solidarité et leur attachement à la Sécurité Sociale.
- Des primes non pérennes discriminatoires comme l'exemple de la prime COVID (80% des salariés n'ont rien perçu et pourtant ils ont tous contribué à l'effort collectif).
- Une perte de pouvoir d'achat de 116€ de la prime d'intéressement : les salariés souhaitent comprendre et savoir pourquoi l'Urssaf Bretagne est passée de la 1^{ère} place dans le classement de la prime d'intéressement en 2021 à la dernière place en 2022. Le Covid ne s'est pas arrêté aux frontières de l'Urssaf Bretagne, les salariés ne sont pas devenus incompetents du jour au lendemain.

Gestion par les outils :

Des outils lents ou régulièrement impossibles d'accès

Des traitements automatisés dont l'objectif est de faciliter la réalisation des tâches dans le travail mais au bout du compte aboutissent au résultat inverse.

L'utilisation de nouveaux outils sans avoir forcément au préalable de formation et leur démultiplication ne permettent pas aux agents de travailler dans de bonnes conditions alors qu'ils ont à cœur de bien faire leur travail.

Gestion des bâtiments :

Des environnements de travail en flex office, mis en place grâce au télétravail et souvent inadaptés
Quid des personnes en situation de handicap ? Comment se concentrer en open space ? Comment gérer la multiplication des visio ? La solution pour certains salariés est l'utilisation de bouchons d'oreilles et de casques anti bruit, est-ce une situation de travail normale ?

Avec le nombre de départs en retraite sur certains sites, quel est leur pérennité à terme surtout quand 15 kilomètres séparent 2 sites et que l'un est en réfection avec un coût des travaux très élevé.

Santé au travail et risques psychosociaux :

- Absentéisme (avoisinant les 8% à l'été 2022), turn over ou non remplacement de salariés tant pour les équipes que pour le management

- Augmentation des burn out, des démissions, ruptures conventionnelles, congés sans solde et licenciements.

Il est urgent de revenir à l'Humain, d'entendre et d'écouter les salariés pour que des actions concrètes et rapides puissent voir le jour : salaires, effectifs et conditions de travail décentes !

Sandra PIZZOLO BODIVIT
Déléguée syndicale FO

&

Céline JASTRZEBSKI
Déléguée syndicale SNFOCOS

RETRAITES

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2022



Communiqué intersyndical

Déterminé.e.s pour nos retraites

L'intersyndicale, réunie le 3 octobre à Bagnolet, a pris acte de la volonté du gouvernement d'ouvrir des consultations concernant notre système de retraite. Il faut que le gouvernement précise ses intentions, ses éléments de diagnostics, la méthode de concertation et ses objectifs.

Attachées au système par répartition, les organisations syndicales se disent ouvertes pour mener des concertations qu'elles souhaitent loyales et transparentes pour plus de justice sociale. Celles-ci doivent porter sur les dispositifs de carrières longues, de pénibilité et d'usure au travail, de transition emploi retraite et de fins de carrière, d'emploi des seniors, de minimum retraite, de financement du régime et d'égalité femme/homme. Sur ces questions, les organisations syndicales travailleront ensemble pour porter des revendications communes. Les organisations syndicales réaffirment que l'ensemble de ces sujets ne nécessitent pas de réforme paramétrique.

Les organisations syndicales réaffirment ainsi qu'elles sont, comme la majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite et à une augmentation de la durée de cotisation. Pour l'intersyndicale, des alternatives y compris financières existent et doivent faire l'objet de discussions.

Dans ce contexte, nos organisations syndicales rappellent qu'un salarié sur 2 arrivant à l'âge de départ à la retraite n'est plus en activité (invalidité, chômage, minima sociaux...). Ainsi, toutes mesures d'âge ne feraient que précariser encore les actuels et futurs travailleurs et travailleuses. Cela ne générerait par ailleurs, aucune économie pour notre système car conduirait à un transfert financier vers l'assurance chômage et pour l'invalidité et les minima sociaux, vers notre système de protection sociale.

Nos organisations appellent les actuels et futurs travailleurs et les travailleuses à se réunir et débattre, et n'hésiteront pas à construire tous les moyens d'action nécessaires si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet.

Dans ce contexte d'incertitude pour les travailleurs et travailleuses, l'intersyndicale a décidé de se réunir à nouveau courant octobre.

Bagnolet, le 4 octobre 2022



L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

FO

PRÉSERVER NOS RETRAITES, LA MÈRE DES BATAILLES!

Le gouvernement l'affirme et le répète : notre système de retraite serait de nouveau en danger, les déficits menacent, il faut agir rapidement pour décaler progressivement l'âge effectif de départ à la retraite.

Une mesure dite paramétrique, repoussant l'âge légal de départ à la retraite et/ou allongeant la durée de cotisation, pourrait compléter le projet de loi de finances de la Sécurité sociale par voie d'amendement. Pourtant, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) publié le 15 septembre 2022 montre que l'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, et il pourrait atteindre 3,2 milliards d'euros en 2022. Si le solde global du régime risque de se dégrader après 2023, les déficits resteraient maîtrisés, compris entre 0,5% et 0,8% du PIB, le système revenant à l'équilibre après 2030.

Rien d'alarmant donc, pas plus aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Souvenons-nous, en 2017, le président nouvellement élu souhaitait engager une réforme profonde visant à créer un système universel par points. Il expliquait alors qu'après vingt ans de réformes passées, le problème des retraites n'était plus financier. Il ajoutait même que c'était parce que le problème n'était plus financier qu'il était possible de faire une réforme plus profonde.

Or, la lecture du rapport du COR de 2017 montre que les projections d'alors n'étaient pas très différentes de celles d'aujourd'hui. Le poids des dépenses de retraite dans le PIB est resté stable, et surtout le rapport indiquait que le système resterait déficitaire jusqu'en 2040 dans tous les scénarios, mais pourrait renouer

avec les excédents à long terme avec des hypothèses de croissance favorables. Les déficits étaient estimés entre 0,6% et 0,8% du PIB, à peu de choses près ce que prévoit le COR dans son récent rapport.

Dit autrement, ce qui n'était pas un problème financier il y a cinq ans en serait devenu un aujourd'hui! Ne nous y trompons pas, si le problème n'est pas l'équilibre du système, c'est que l'objectif du gouvernement est ailleurs : détourner les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses. C'est ce que la Première ministre a déjà laissé entendre : revaloriser les petites pensions,

financer le grand âge...

Rappelons que la retraite est le résultat de l'action syndicale. Notre système par répartition permet d'assurer la solidarité entre les salariés et entre actifs et retraités. Il faudra compter sur FO pour les défendre! FO s'opposera à toute réforme conduisant

**FO s'opposera
à toute réforme
conduisant à réduire
les droits à la retraite**

à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier, et à toute mesure remettant en cause les régimes de retraite existants. Pour FO, il convient de travailler sur les moyens de développer l'emploi, notamment des seniors et sur l'aménagement de leurs fins de carrière.

Le CCN nous a donné mandat les 21 et 22 septembre dernier « pour proposer aux organisations syndicales l'organisation en commun d'une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire de la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes. Afin de préparer le rapport de force et la grève, le CCN propose à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés ». Soyons prêts pour la mère des batailles!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

L'ENGAGEMENT SYNDICAL
DES CADRES DU SECTEUR PRIVÉ :
PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS
DE L'ACTION COLLECTIVE

DOMINIQUE GLAYMANN & RAYMOND PRONIER

C'est le sujet qu'aborde une étude [« les cadres et l'engagement syndical »](#) pilotée par FO-Cadres en collaboration avec Dominique Glaymann, sociologue Centre Pierre Naville et Raymond Pronier, consultant.

L'objet de la recherche est d'analyser le rapport actuel des cadres du secteur privé à l'engagement syndical. À partir d'observations de plusieurs types, les auteurs ont cherché d'abord à saisir les représentations que se font les cadres du syndicalisme en général mais aussi de ce qu'ils pensent des différentes confédérations syndicales.

L'étude souhaite ensuite identifier les motivations de celles et de ceux qui s'engagent, que ce soit en se syndiquant, en candidatant à des élections professionnelles sur une liste syndicale et/ou en prenant des responsabilités au sein d'une organisation.

Cette production concourt au développement syndical de notre organisation (FO) auprès des cadres et ingénieurs.



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

11 octobre 2022 :
INC UCANSS

18 octobre 2022 :
RPN Evolution des
réseaux

7 et 8 novembre 2022 :
Conseil National du
SNFOCOS

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite



KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)